

DECISION N° 2018-221

MP/MS/JG

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu le décret n° 88-451 du 21 avril 1988 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national d'études démographiques, et notamment l'article 15 ;

Vu l'arrêté de concours externe pour le recrutement d'un-e ingénieur-e d'études de classe normale BAP F, emploi- type : Chargé-e de communication à l'Institut national d'études démographiques;

DECIDE

Article 1^{er} : Composition du jury du concours externe n° 2018-01 pour le recrutement d'un-e ingénieur-e d'études de classe normale, affectation : Direction de la communication de l'Ined

Présidente du jury : **Claire O'Meara** – Directrice de la communication de l'établissement public Campus Condorcet

Membres :

- Mathilde Charpentier** – Directrice de la communication à l'Ined
- Marion Leturcq** – Chargée de recherche à l'Ined
- William Molmy** – Ingénieur de recherche à l'Ined
- Laurent Toulemon** – Directeur de recherche à l'Ined.

Article 2 : La secrétaire générale de l'Ined est chargée de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au tableau pendant une durée de deux mois.

Paris, le 22 octobre 2018,
La Directrice de l'Ined,

Magda Tomasini